

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Rejet-radioactif-a-Golfech-9-associations-de>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue de presse > **Rejet radioactif à Golfech : 9 associations de défense de l'environnement portent plainte contre EDF**

28 novembre 2016

Rejet radioactif à Golfech : 9 associations de défense de l'environnement portent plainte contre EDF

9 associations de défense de l'environnement ont annoncé qu'elles allaient déposer plainte lundi auprès du tribunal de Montauban contre EDF coupable selon elles d'un "rejet radioactif dépassant les seuils autorisés" le 19 octobre dernier.

- Par VA.
- Publié le 27/11/2016 à 16:45 , mis à jour le 27/11/2016 à 17:45



9 associations de défense de l'environnement (Réseau "Sortir du nucléaire", Coordination Stop Golfech, Vivre Sans le Danger Nucléaire de Golfech, France Nature Environnement, Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées, FNE 82, Sortir du nucléaire 82, la SEPANLOG, France Nature Environnement Midi-Pyrénées) ont annoncé qu'elles allaient déposer lundi une plainte en justice contre EDF, coupable selon elles d'"[un rejet radioactif dépassant les seuils autorisés](#)" à la centrale nucléaire de Golfech le [19 octobre dernier](#). L'Association Française des Malades de la Thyroïde (AFMT) se joint également à la plainte.

Les associations demandent à la justice d'"enquêter sur les nombreuses questions sans réponse".

Elles rappellent que le 19 octobre dernier, à 18h55, EDF a mis en service une installation censée traiter les rejets radioactifs issus du circuit primaire du réacteur n°1. **"Un dysfonctionnement s'est apparemment produit, puisqu'à 19h58, l'alarme indiquant le dépassement du seuil réglementaire de radioactivité à la cheminée de rejet s'est déclenchée. L'installation de traitement a alors été arrêtée et le rejet stoppé, mais 136 milliards de Becquerels avaient déjà été rejetés dans l'environnement !"**, soulignent les plaignants.

"Au vu de l'importance de ce rejet, estiment-ils encore, rien ne permet à EDF d'affirmer que celui-ci n'a eu « aucun impact sur l'environnement ». Un dépassement n'est pas à prendre à la légère : les seuils de rejets, taillés « sur mesure » selon les propositions de l'exploitant, sont fixés en fonction d'un optimum économique et technique, et non de normes sanitaires".

"Alors qu'un tel rejet est anormal, concluent-elles, EDF a attendu deux jours pour prévenir l'Autorité de sûreté nucléaire et la Commission Locale d'Information... et presque une semaine pour alerter les médias ! Voilà un bel exemple de la « transparence » vantée par la centrale !"

Les associations demandent à la justice qu'EDF apporte des réponses aux questions suivantes :

- Quelle est la cause de ce rejet ? S'agit-il d'une erreur humaine ? D'un dysfonctionnement de l'installation de traitement ? Faut-il faire un lien avec un problème évoqué en septembre par des représentants de la centrale devant des membres de la Commission Locale d'Information, à savoir une gaine de combustible nucléaire endommagée qui contamine l'eau du circuit primaire ?
- Quel était le niveau de radioactivité dans le bâtiment des auxiliaires nucléaires lors de l'intervention sur l'installation à l'origine de ce rejet ?
- Quels ont été les gaz radioactifs rejetés ?
- Enfin, pour quelle raison EDF a-t-elle dissimulé ce rejet si longtemps ?

EDF n'était pas joignable dimanche après-midi.